



prud'homme besoins de conseil

Par **yarno80**, le **18/04/2012 à 02:44**

Bonjours a tous ,

voila mon histoire :

je travaillé dans le domaine de la sécurité privé depuis 3 ans dans grosse société , mais plusieurs article de loi n'étais pas respecté nous empêchant de faire notre travail sans prendre de risques pour notre santé physique

début des ennuies en Janvier 2011

visite sur site de la CHSCT de la société et du controleur pour faire la ronde sur le site avec moi . Ronde effectué et plusieurs problème sur le site : manque d'éclairage , torche fournie candela insuffisant , sortie sur la voie publique , pas de vestiaire , dangeureusité de la ronde , pas tenu de pluie ,formation de agent etc
(j'ai le rapport en possession)

début février :

lampe torche réformé et remplacé par une plus puissante et aucun autre changement

fin mars après plusieurs demande verbale concernant la formation des agents je me décide a posés un droit d'alerte en refusant d'effectuer les rondes car aucun secours possible sur le site , les autre agent ne sont pas formés a la ronde : aucune nouvelle me sera donné
" mon droit d'alerte est marqué chaque jour dans la main courante "

début mai autre problème la nouvelle torche est volé :

donc notre responsable demande de faire les rondes avec une torche moins puissante que celle réformé appartenant au client celle ci fonctionnant a pile est régulièrement sans pile et éclaire faiblement même avec des pile neuve

donc fin Aout

je reçois un recommandé pour un licenciement éventuelle :

lors du rendez vous je suis représenté par un responsable syndicale et le rendez vous se passe plutot bien en explicant la situation le site et les problèmes rencontrés
réponse du responsable : ok arrêté votre droit d alerte reprennais les rondes au endroits éclairais et ça iras !!!

le 15 septembre je suis licencié pour faute grave

novembre 2011 je les attaques au prud'homme :

attestation juridique de mets collègue concernant mon droit d'alerte et les problèmes

d'éclairage sur site et les soucis de lampes torches

3 janvier 2012 conciliation :

le responsable ne se déplace pas seul un avocat de la société et mon avocat et moi conciliation négative

07 février 2012 date butoire pour les remises de conclusions

remise des conclusions le 07 février pour mon avocats et moi , les leurs arriveront que le jeudi 12 avril a 19h00

alors que nous passons au tribunal le mardi 17 avril 2012

une demande de report fut demandé et accepté alors que leur Avocat voulais plaidé de suite

Par **yarno80**, le **18/04/2012** à **02:56**

suite de l'histoire

motif de licenciement refus de faire les rondes car pas de torche sur le site
alors que le client a fournis une lampes torches

pour avoir lue les conclusions faite par leur avocat je commence a douté de moi (nerveusement ces très dur)

car il dit que les attestation juridique de mets collègue sont pas bonne car certain faisais une partie de la ronde et pas moi
malgré la torche qui foctionné mal

il dit aussi que je suis un menteur car dans la prise en compte de matériel je marqué PTI
je marquer ok car oui une torche est présente tous simplement

croyez vous réellement que j ai une chance d'avoir gaint de cause ou pas

Par **P.M.**, le **18/04/2012** à **09:47**

Bonjour,

Il ne servirait à rien que le Conseil de Prud'Hommes siège et que des dossiers soient constitués avec des conclusions des deux parties si on pouvait ainsi préjuger d'une décision...
Votre avocat devrait quand même pouvoir vous donner un avis plus éclairé...